

PROCÈS VERBAL du 20 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

Absents excusés : BOUVET Bernard, NOUARD Mathilde, MARTIN-LALANDE Jacques

NOUARD Mathilde donne pouvoir à QUINTON Jean-Paul

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 9 Pouvoirs : 1 votants : 10

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame VINCENT Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

- 1) Présentation dossier SWEET
- 2) Remboursement électricité
- 3) Points sur les travaux
- 4) Familles Rurales Argent de poche
- 5) Délibération RD357
- 6) Délibération tarif logement cabinet médical
- 7) Dossier LEMICHEL
- 8) Questions diverses

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 11 Pouvoirs : 1 votants : 12

PRESENTATION DOSSIER SWEET

Reportée au prochain Conseil Municipal

PARTICIPATION SIVOS - ANNÉE 2023 (Délibération n° 2023/00045)

Concernant la participation pour le SIVOS pour l'année 2023, il avait été inscrit au budget de la commune la somme de 85 430,00€ au compte 65568.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation pour le montant 85 430,00€.

VENTE MR BLANCHE A LA COMMUNE « TOUCHE MARTINEAU » CORRECTION Délibération n° 2023/00040 (Délibération n° 2023/00046)

Le dernier paragraphe de la délibération n°2023/00040 est remplacé par :

Le Conseil Municipal valide cet achat par la Commune de 311m² pour un montant de 47,41€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Tous les frais notariés sont à la charge du demandeur Monsieur BLANCHE.

COMPLEMENT - DELIBERATION N°2022-00056 (Délibération n° 2023/00047)

Concernant délibération n°2022-00056, il est nécessaire de la compléter par les éléments suivants :

- La parcelle cadastrale est référencée ZL 118
- Le montant de la TVA s'élève à 55,20€
- Le nom de l'acquéreur est la SCI A3IMMO

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Subvention Familles Rurales « argent de poche Avril » (Délibération n° 2023/00048)

Dans le cadre du chantier « Argent de poche » qui s'est déroulé du 17 au 21 avril 2023, Familles Rurales a réglé les gratifications aux six participants. 4 x ½ journée à 15€ = 60€ soit 60€ x 6 = 360,00 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement de 360,00euros à Familles Rurales.

AMENDES DE POLICE 2023 – Mise en sécurité de la RD357 avec la réalisation de trottoirs (Délibération n° 2023/00049)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition provenant du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants par le Conseil Départemental.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département de la Sarthe au titre de la répartition u produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Création de trottoirs pour la mise en sécurité des usagers de la RD 357 entre n°22 à n°12 côté gauche vers Le Mans et n°17 à n°9 côté droite.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 140 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de création de trottoirs pour la mise en sécurité des usagers de la RD 357 entre n°22 à n°12 côté gauche vers Le Mans et n°17 à n°9 côté droite pour un montant prévisionnel de 140 800,00 € HT
- S'engage à réaliser les travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

REMBOURSEMENT ELECTRICITE 15 RUE CARROUGES (Délibération n° 2023/00050)

Concernant l'électricité du cabinet médical utilisé par la cantine, Monsieur LEVITCHI a reçu les factures.

Le Conseil Municipal valide le remboursement.

TARIF LOGEMENT / SALLE ATTENTE 15 RUE CARROUGES (Délibération n° 2023/00051)

- **Tarif logement haut** : 380,00€/mensuel charges en plus (eau/électricité)
- **Tarif salle d'attente** : 50,00€/mensuel

POINTS SUR LES TRAVAUX

- Salle polyvalente : Devis complémentaire semaine prochaine.
- Logement boucherie : Les travaux ont repris. Plaquiste en cours, plombier et électricien la semaine prochaine.
- Mairie : Remplacement des fenêtres un devis reçu. Deux autres en attente.
- Voirie 2023 CCLBN : Détail des travaux qui vont avoir lieu. Envoi par mail à chacun.

Monsieur LEMICHEL

Monsieur le Maire propose de conserver le véhicule pour une utilisation par les agents communaux et les associations.

QUESTIONS DIVERSES

- Véhicule publicitaire
- CCLBN : Conseil citoyen – un message sera mis sur intramuros
- Comité animations : Salle polyvalente -> inquiet pour le 14 juillet
- Carrefour Charnie/bois joli affaissement de la voirie et réseau assainissement

La séance est levée	Signature du secrétaire de séance
à 21 h 20	